

**Programme de travaux 1997 - Equipements sportifs - Travaux d'aménagement et de grosses réparations - Demande de subventions**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Chaque année, la Ville de Besançon réalise des travaux d'aménagement et de grosses réparations dans les différents équipements sportifs de la commune.

A la suite du vote du budget, la Commission Municipale des Sports propose le programme 1997 suivant :

- Gymnase des Clairs Soleils - réfection complète du bardage	600 000 F
- Patinoire La Fayette :	
* remplacement de deux portes (entrée principale et locaux clubs)	28 000 F
* réfection de la balustrade de la petite piste	43 000 F
- Piscine de Chalezeule - pose d'une vanne de vidange	10 000 F
- Piscine couverte Mallarmé - remplacement poste à gaz, échangeur à condensation et remplacement de divers matériels	170 000 F
- Complexe Sportif Léo Lagrange :	
* Stade Léo Lagrange - réfection auvent de la Tribune d'Honneur	1 700 000 F
* Annexe 3 - rénovation du sautoir et de la piste d'athlétisme	92 000 F
- Complexe Sportif de Saint-Claude - réalisation d'un terrain de grand jeu en gazon synthétique - complément de financement de la part Ville (coût total de l'opération : 3 340 000 F TTC)	900 000 F
- Complexe Sportif de la Malcombe :	
* remplacement des poteaux rugby terrain Malcombe 3	20 000 F
* Consolidation rochers d'escalade	30 000 F
* Clôture pare-ballons terrain Malcombe 3	38 000 F
- Complexe Sportif de Montrapon - clôture pare-ballons et réparation de la clôture existante	60 000 F
- Complexe Sportif des Orchamps - portail et clôture côté parking	40 000 F
- Stade Joran de Velotte - équipement complémentaire buts à 7 et clôture pare-ballons	40 000 F
- Plateau EPS de Chamars - clôture treillis soudé	80 000 F
- Travaux divers de sécurité et mise en conformité des installations (alarmes incendie, éclairage de secours, ...)	330 000 F
- Club Pugiliste Bisontin rue Bersot - modification de la production d'eau chaude et réfection douche	50 000 F (Régie)
<b>Total programme 1997</b>	<b>4 231 000 F</b>

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les opérations ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après consultation (appels d'offres ou procédures négociées), ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière du Département pour certains de ces travaux, le financement de la part à la charge de la Ville étant assuré par des crédits figurant au budget primitif de 1997,
- solliciter l'aide financière de l'Université de Franche-Comté ainsi qu'une participation financière complémentaire du Département pour la réalisation du terrain de grand jeu en gazon synthétique au Complexe Sportif de Saint-Claude,
- inscrire et reprendre au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant des participations départementales, dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 90.251.1321/1323.506 CS 30000 et en dépenses au chapitre 90.251.2312.506 CS 30000,
- solliciter l'autorisation du Département de commencer les travaux avant notification des décisions attributives de subventions.

**M. LE MAIRE** : Vous avez vu qu'on met 1 700 000 F au stade Léo Lagrange afin d'aménager l'auvent de la tribune d'honneur. Ce sont des travaux de sécurité, nous ne faisons que cela pour l'instant dans l'attente d'un magnifique stade de X places que vous verrez au siècle suivant qui n'est pas loin !

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 17 avril 1997.*